



Motion préjudicielle

Monsieur le président, chers collègues,

Avant même la lecture du rapport par M. le rapporteur spécial, notre groupe propose une motion préjudicielle, en application de l'article 70 du règlement intérieur de notre assemblée. Plus précisément, nous demandons l'ajournement du projet de loi du pays portant création de la TGA, jusqu'à ce que soient réalisées certaines conditions que nous allons préciser à la fin de notre intervention.

Comme le prévoient les articles 72 et 73 du règlement intérieur, notre proposition, que je vais vous lire à l'instant, sera suivie d'un débat, puis d'un vote.

Notre proposition s'appuie sur 2 constats contradictoires :

- Nous constatons d'une part que le texte qui nous est présenté ce matin constitue un changement majeur pour notre économie
- Mais nous constatons, aussi, que notre compréhension collective de ce changement et de ses conséquences économiques et sociales est très imparfaite, faute d'avoir pu disposer d'une véritable étude d'impact du projet et faute d'avoir été éclairés par une concertation ouverte et constructive avec les acteurs économiques et avec les forces vives du pays.

Premier point : en adoptant un système de type TVA, nous changeons de système fiscal, avec des impacts majeurs sur notre économie.

Aujourd'hui, les deux seuls impôts prélevés sur la valeur ajoutée locale sont la patente et la TSS. La patente est conservée, et la TSS est remplacée par la TGA, laquelle va désormais taxer toute la valeur ajoutée locale, c'est-à-dire, pour l'essentiel, le travail des Calédoniens.

Taxer le travail, cela va exactement à l'envers de ce qu'il faut faire pour développer l'emploi. Pour avoir de la croissance, il faut des entreprises concurrentielles et donc aligner le coût du travail en taxant, d'une manière ou d'une autre, les produits fabriqués dans les pays où la main d'œuvre n'a que trop peu de valeur. En Nouvelle-Calédonie, c'est ce que nous faisons déjà et c'est ce qui nous permet d'employer nos populations, y compris sans formation, et d'avoir le taux de chômage le plus bas de tout l'outremer. Ce qui nous permet, aussi, de ne pas subir les effets de la crise économique mondiale. Ce qui nous permet, enfin, d'avoir des recettes fiscales en forte progression depuis des années.

Notre économie est saine et nous voulons pourtant introduire brutalement un changement majeur. Pourquoi ? Il y a derrière cette question un gigantesque malentendu : certains semblent, en effet, toujours croire que la TGA va faire baisser les prix. Pourtant, le fait que la TGA entraîne une inflation lors de son introduction est une idée maintenant majoritaire. Au passage, nous relevons ce paradoxe, qui consiste à trainer les pieds sur une loi anti-trust, c'est à dire sur le seul outil reconnu comme efficace pour lutter contre les monopoles et les abus de position dominante, tandis que nous nous pressons d'adopter une réforme fiscale sans même être d'accord, les uns avec les autres, concernant son impact sur les prix...

C'est notre deuxième constat : l'emploi des calédoniens et le problème de la vie chère sont deux questions trop graves et trop sérieuses pour que l'on reste sur de telles incompréhensions entre nous.

Si nous en sommes là, c'est du fait d'un problème de méthode.

Rappelez-vous : en janvier 2011, moins d'un mois après la présentation du projet de Jean-Pierre LIEB, on nous demandait déjà de valider la réforme. Nous nous étions finalement tous opposés, en demandant la création d'une commission spéciale, chargée de piloter la réforme, et de s'assurer qu'elle soit globale et qu'elle réponde aux enjeux politiques de la Nouvelle-Calédonie.

Souvenez-vous, en septembre dernier, alors que notre assemblée n'avait pas encore commencé à travailler en commission, on nous demandait à nouveau de valider les propositions de Jean-Pierre LIEB, ce dernier menaçant de ne pas poursuivre la réforme, si nous ne nous exécutions pas. Ce que nous avons fait !

La commission spéciale fiscalité, nous venons tout juste de la créer. Et à quoi a-t-elle servi jusqu'à présent ? Uniquement à examiner, lors d'une unique réunion, le projet de texte déjà ficelé qui nous a été présenté ! Nous sommes mis devant le fait accompli, mes chers collègues, nous sommes dans la nasse.

Nous n'avons même pas la démonstration que le texte qui nous est présenté répond aux objectifs que nous avons arrêtés, par délibération, en septembre dernier. En ce qui nous concerne, nous pensons qu'aucun de ces objectifs n'est respecté :

- cette réforme va dans le sens inverse de l'équité fiscale recherchée
- elle n'apporte pas véritablement de transparence ni de simplification
- elle diminue, au lieu de l'améliorer, la compétitivité de notre économie
- elle n'offre pas des ressources plus stables, plus dynamiques et plus sûres qu'aujourd'hui

Mais nous ne sommes pas les seuls à être ainsi mis devant le fait accompli : une forte majorité d'organisations professionnelles se plaint de l'absence de véritable concertation sur ce texte. Il est vrai que cette concertation n'a commencé que fin octobre, et n'a pris la forme que d'une simple consultation d'une trentaine d'organisations, à travers des échanges restés superficiels. La CGPME, l'UPA, la FNSEA, la FINC, le syndicat des commerçants, demandent que le travail se poursuive, et que le texte soit amélioré.

De même, l'intersyndicale souligne que le projet ne répond pas ou très partiellement aux objectifs fixés par le préambule du 12 octobre dernier. L'intersyndicale nous rappelle ainsi que l'on ne peut pas réformer notre fiscalité indirecte sans réformer en même temps notre fiscalité directe. Que la TGA « *impacte totalement les bas et moyen revenus* ». Qu'elle « *comporte un risque inflationniste par manque ou insuffisance de concurrence et de contrôle* ». En enfin, qu' « *on ne peut pas écarter une TGA à plusieurs taux* ».

Les divergences de vues sur ce projet auraient certainement été moindres si le gouvernement avait réalisé une véritable étude d'impact, en détaillant les effets de la réforme sur les différents secteurs économiques calédoniens, et sur les prix. L'absence d'une telle étude a conduit au final à une réforme mal expliquée, que tout le monde évoque en disant tout et son contraire, en avançant des chiffres calculés selon des visions radicalement différentes, qui brouillent totalement notre propre compréhension des enjeux.

Cette cacophonie montre que le gouvernement a brûlé les étapes. En voulant éviter une indispensable concertation, il a mécontenté tout le monde.

Nous, les élus, nous subissons cette situation. Il nous est demandé de voter pour ou contre ce texte, alors qu'il est dénoncé par la quasi totalité de la société civile.

Ne croyez-vous pas qu'il serait plus prudent, plus responsable, d'ajourner ce vote, afin que l'on se donne le temps de vérifier que nous ne faisons pas une erreur. Rien ne presse et les enjeux sont trop importants pour que nous nous précipitions, sans même avoir toutes les cartes en mains.

C'est là notre proposition, en application de l'article 72 de notre règlement intérieur : nous demandons que soit mis au vote l'ajournement de ce texte, pour un délai de trois mois, qui permettra au gouvernement

- d'une part, de produire une véritable étude d'impact, évaluant les conséquences, sociales et économiques, directes et indirectes, globales et sectorielles, de l'introduction de la TGA
- d'autre part, d'organiser une concertation véritable, qui permette à chaque organisation concernée de s'exprimer et qui vise à rapprocher nos visions respectives.

Tel est le sens de la motion préjudicielle portée par notre groupe.

Je vous remercie.